

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 305-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 6 décembre 2016**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 305-2016 Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Toute personne, qui souhaite prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de L'Assomption situé au 399, rue Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à L'Assomption, le 11 janvier 2017 et publié le 17 janvier 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville